



Sélection de l'équipe nationale 2025 - Para-escalade

Préambule

Alors que le para-escalade continue d'évoluer, Climbing Escalade Canada (CEC) reconnaît la nécessité de mettre en place un processus de sélection clair et transparent pour les athlètes qui aspirent à se joindre à l'équipe nationale. Bien que cette politique soit mise en œuvre pour la saison 2025, elle fera l'objet d'un examen à l'automne et au cours de la période précédant la saison 2026 afin de s'adapter à tout changement. CEC s'efforcera d'être cohérent dans le processus de sélection, mais doit rester flexible pour s'adapter aux ajustements potentiels d'organisations internationales telles que l'IFSC et le CIP.

Vision

Faire du Canada une force de premier plan dans le domaine de la para-escalade, en cultivant une communauté diversifiée et inclusive d'athlètes qui ont la possibilité d'exceller aux plus hauts niveaux de la compétition nationale et internationale, y compris aux Jeux paralympiques.

Énoncé de mission

Notre mission est de développer et de soutenir une filière durable de talents en para-escalade à travers le Canada en offrant des possibilités équitables, des directives de classification claires et des ressources complètes. Nous nous engageons à recruter et à former des athlètes de diverses régions et origines, en leur donnant accès à des apprentissages, à un encadrement et à des conseils qui vont au-delà de la compétition. En encourageant la participation des jeunes et en collaborant avec les organisations provinciales, nous visons à élargir notre base d'athlètes et à créer un environnement équitable et compétitif qui aspire à la conquête de médailles au niveau paralympique.

Principes directeurs pour un processus de sélection équitable de l'équipe nationale de para-escalade

1. **Accès équitable aux compétitions nationales**
 - Assurer la tenue de compétitions nationales au Canada qui soient accessibles aux para-grimpeurs, avec des directives claires sur la façon dont les athlètes peuvent participer et être classés.
2. **Recrutement et développement d'athlètes engagés**
 - Créer des critères clairs pour identifier et recruter des athlètes engagés, en se concentrant sur ceux qui montrent un potentiel et une volonté de concourir à un haut niveau. Fournir des voies pour leur développement par le biais d'un entraînement et d'un soutien structurés.
3. **Un système de classement national équitable**

- Développer un système de classement national en para-escalade qui récompense la participation à des événements accessibles et reflète équitablement les performances des athlètes.
4. **Processus d'adaptation et d'évolution**
- Reconnaître que le sport évolue rapidement et que le processus de sélection doit être adaptable. Réviser et mettre à jour régulièrement le processus pour refléter les changements dans le sport, les normes de compétition et les besoins des athlètes.
5. **Inclusivité et représentation régionale**
- Veiller à ce que le processus de sélection permette une large représentation régionale tout en se concentrant sur la sélection des meilleurs athlètes pour les compétitions nationales et internationales. Trouver un équilibre entre l'inclusion et la nécessité de former une équipe nationale performante.

Conditions d'admissibilité

Afin d'être sélectionnés au sein de l'équipe nationale, les athlètes doivent remplir et maintenir toutes les conditions suivantes :

- Avoir l'âge requis pour participer à la catégorie senior : être âgé(e) de 17 ans à la fin de l'année civile.
- Être classé(e) dans l'une des catégories sportives suivantes :
 - AL1 (déficience bilatérale des membres inférieurs) :
 - AU2 (amputé(e) du membre supérieur *non autorisé(e) à utiliser une prothèse)
 - AL2 (amputé(e) des membres inférieurs *prothèses autorisées)
 - B1 (déficience visuelle : aveugle complet(ète) ou presque complet(ète) *doit porter un bandeau pendant la compétition, quelle que soit la vue)
 - B2 (déficience visuelle : modérément aveugle)
 - B3 (déficience visuelle : légalement aveugle avec des mesures correctives)
 - RP1 (amplitude de la force motrice : incidence sévère)
 - RP2 (amplitude de la force motrice : incidence modérée)
 - RP3 (amplitude de la force motrice : incidence notable)
 - Tous les détails concernant ces classes sportives sont [disponibles ici](#)
- Détenir une licence valide d'athlète de para-escalade de CEC
- Détenir un passeport canadien valide, expirant au plus tôt six mois avant la date de l'événement auquel vous participez (le cas échéant).
- Signer et respecter l'accord de l'athlète de l'équipe nationale de CEC.
- Respecter tous les règlements et politiques de CEC, y compris, mais ne s'y limitant pas, le code de conduite de la communauté.
- Agir en conformité avec les autres politiques nationales et internationales (CCES - CADP, AMA, etc.)
- Participer à toutes les réunions (en personne ou en mode virtuel) fixées par la direction du programme de l'équipe nationale.

Quotas

- Jusqu'à cinq (5) athlètes par sexe et par catégorie sportive seront invités à faire partie de l'équipe nationale.
- Les quotas pour les compétitions internationales seront différents des quotas de l'équipe nationale, de sorte que tous les athlètes de l'équipe ne seront pas invités à participer à une compétition internationale.
- La sélection pour les compétitions internationales se fera en fonction du classement dans le programme de l'équipe nationale.

Processus de candidature

- Les para-athlètes doivent soumettre leur candidature avant le 31 mars de l'année de compétition, en utilisant le formulaire de candidature CEC (affiché avant le 1er février de l'année de compétition).
- Les postes vacants peuvent être pourvus après examen de toutes les candidatures reçues avant la date limite.

Système de classement national et processus de sélection

Pour le classement des athlètes en para-escalade, un système de points sera utilisé, basé sur les résultats des principales compétitions. Ce système garantit que la position de l'athlète reflète à la fois sa performance et le niveau de compétition dans sa catégorie. Les deux (2) meilleurs résultats d'un(e) athlète sur une période mobile de 24 mois seront pris en compte pour le classement.

Note : Les deux meilleurs résultats des athlètes ne peuvent inclure qu'un seul résultat IFSC. Par conséquent, les options possibles sont les suivantes : Un résultat IFSC + un résultat national, ou deux résultats nationaux.

Voici comment cela fonctionne :

1. Points de base disponibles par événement

- Championnats du monde IFSC : Chaque catégorie commence avec 200 points, divisés par le nombre de participants dans cette catégorie.
- Coupes du monde IFSC : Chaque catégorie commence avec 150 points, divisés par le nombre de participants dans cette catégorie.
- Championnats nationaux de para-escalade des États-Unis et du Canada : Chaque catégorie commence avec 100 points, divisés par le nombre de participants dans cette catégorie.

2. Calculer les points de la compétition

- Tout d'abord, déterminez la valeur de chaque position en divisant les points de base par le nombre de participants dans cette catégorie.
- **Exemple** : S'il y a 10 participants dans la catégorie AL2 aux Championnats nationaux de para-escalade des États-Unis, chaque position vaudra $100 \text{ points} / 10 \text{ participants} = 10 \text{ points}$.

3. Déterminer les points de classement de l'athlète

- Multiplier la valeur par position par le nombre de participants qui se sont classés en dessous de l'athlète, plus 1.
- **Exemple** : Si l'athlète s'est classé quatrième, il y a six participants classés en dessous de lui. Donc, 10 points (par position) × (six participants en dessous de +1) = 70 points.

FORMULE :

Où :

P est le nombre de points de base disponibles pour un événement (1),

N est le nombre de participants à un événement (2),

R est le rang atteint dans une épreuve (3) :

CP est le nombre de points de compétition pour un rang spécifique dans une épreuve spécifique :

$$CP = P/N * (N - R + 1)$$

Exemples :

L'athlète A a participé à la Coupe du monde de Salt Lake City en 2024.

Dans la catégorie B1, l'athlète s'est classé au quatrième rang sur six participants.

$$CP = 150/6 * (6 - 4 + 1)$$

$$CP = 25 * 3$$

CP = 75 points

L'athlète B a participé aux championnats nationaux de para-escalade des États-Unis en 2024.

Dans la catégorie AL2, l'athlète s'est classé au septième rang sur 18 participants.

$$CP = 100/18 * (18 - 7 + 1)$$

$$CP = 5,55 * 12$$

CP = 66,6 points